

# REGLEMENT D'UTILISATION DES JOURNAUX D'INFORMATION ELECTRONIQUES

## Préambule

Le présent règlement a été validé par le Conseil Communautaire, le 31 mars 2022, conformément à l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière (IISR) et à la réglementation en vigueur sur la publicité extérieure, notamment au regard des articles L.581-13, R. 581-2, R. 581-3, R.581-4 du code de l'environnement.

## 1. Présentation

La Communauté de Communes de Damvillers Spincourt s'est dotée, en décembre 2021, de trois journaux électroniques d'information simple face, couleur à led.

### Ces panneaux sont de deux types :

- Format portrait, dimension d'affichage 1,90 m2 à Damvillers et à Dommary-Baroncourt
- Format paysage, dimension d'affichage 3,85m2 à Spincourt.

Ils permettront de diffuser divers contenus : informatifs, récréatifs et animés (type vidéo) et sont à visée uniquement informative, sans but lucratif.

Ces panneaux sont la propriété de la Communauté de Communes qui, par l'intermédiaire du service administratif, enregistre les messages et gère l'affichage.

Ces équipements sont destinés à l'information de la Communauté de Communes mais ils peuvent être également utilisés pour la communication événementielle des associations présentes sur le territoire communautaire et pour l'information des communes et partenaires institutionnels de la Communauté de Communes.

Ils pourront en outre être utilisés par les services communautaires pour la diffusion d'événements récréatifs.

En tant que vecteurs d'information instantanée et réactive, ils complètent la gamme des supports de communication déjà mise en place par la Communauté de Communes (site Internet, Calendrier, Actus, News, Facebook) et fonctionnent de concert avec une application gratuite pour tous les habitants : Cityall® Damvillers Spincourt et sont connectés au Système d'Informations Touristiques Lorrain (SITLOR).

### Les objectifs de ce support de communication sont :

- diffuser des informations d'intérêt général liées à la vie de la Communauté de Communes
- réduire les affichages sauvages qui nuisent à l'environnement de la Communauté de Communes

- diffuser les informations des associations.

### **Faire passer une information sur les panneaux lumineux est gratuit.**

Ces équipements sont situés :

- Place Louis Bertrand – 55230 SPINCOURT (grand panneau)
- Rue Abbé Cochenet, au croisement avec la rue des écoles – 55240 DOMMARY-BARONCOURT
- Rue de Verdun à proximité du château d'eau – 55150 DAMVILLERS

## **2. Nature des messages et identification des annonceurs**

Les services communautaires, les associations dont le siège et/ou l'activité se déroule sur le territoire, ou tout autre établissement public ou service public peuvent être concernés par ces panneaux et pourront soumettre des propositions de messages. Les sociétés privées (entreprises, commerces...) n'ont pas accès aux panneaux.

Les messages doivent concerner des informations d'intérêt général et relatives à la Communauté de Communes de Damvillers Spincourt, s'adressant à un nombre suffisamment large de personnes :

- Les informations communautaires : ramassage des Ordures Ménagères ; services scolaires et extrascolaires ; sujets relatifs aux problématiques liées à la santé ; service d'éclairage public ; actions liées au développement local ...
- les informations municipales : inscription sur les listes électorales, ou autre sujet relatif à l'état civil
- les informations relatives à l'action sociale de proximité : France Services ; permanences ...
- les informations relatives à l'Office de Tourisme Communautaire : Agenda des sorties ; photos/vidéos du territoire ...
- les informations culturelles : concerts, spectacles, événements programmés sur le territoire
- les informations sportives : manifestations sportives, tournois ...
- les autres manifestations associatives : conférences, expositions, assemblée générale, braderies, vide greniers, repas, soirée dansante, marche ...
- les informations liées à la circulation et à la sécurité : travaux, déviations, coupure électricité/gaz/eau ...
- les informations nécessitant une communication vers le grand public : alertes météo, grandes œuvres humanitaires, appels au don de sang, messages d'urgence ...
- la diffusion de contenus vidéos récréatives, sans but lucratif : diffusion de films en plein air ; retransmission d'événements sportifs ...

**Les messages exclus de ce cadre sont :**

- les messages d'ordre privé qui émanent d'un particulier ou d'une entreprise,
- les messages à caractère purement commercial,

- les messages internes à une association ou réservés à ses seuls membres,
- les messages ne présentant pas un intérêt communautaire affirmé,
- les informations à caractère politique, syndical ou religieux.

Toute demande comprenant un ou plusieurs de ces critères éliminatoires sera refusée.

## **3. La procédure**

### **a. La demande**

Chaque demandeur souhaitant proposer un message devra remplir le formulaire disponible aux deux pôles de la CODECOM à Damvillers et à Spincourt et sur le site <https://damvillers-spincourt.com/> et [www.portesdeverdun.com](http://www.portesdeverdun.com) et l'adresser à la CODECOM par courrier, mail ou remise en main propre.

Il pourra également inscrire son événement en passant directement par la passerelle SITLOR : <https://widget.tourisme-lorraine.fr/manifestation/34>

### **b. Le contenu**

Le contenu affiché peut être de 3 types :

- Texte
- Visuel (Affiche, photo...)
- Vidéo

Le message texte devra respecter le nombre de cases, soit 11 lignes de 30 caractères maximum, espaces compris. Pour une lecture plus efficace, il est conseillé d'être très synthétique. Le message devra comporter les informations de base : - Qui organise ? - Quoi ? - Où ? - Quand ? - Comment ?

Les photos devront être sous format JPG ou PNG de taille inférieure à 2MO

Les vidéos devront être de format MP 4 : Durée maximale : 15 secondes

### **c. Les délais à respecter**

Les demandes de diffusion devront parvenir à la CODECOM 30 jours calendaires avant la date de diffusion souhaitée. Elles peuvent également être adressées au moment de la demande d'inscription sur le calendrier annuel de la CODECOM.

Toute demande hors délai ne sera prise en compte que dans la limite des espaces disponibles.

#### **d. La diffusion des messages**

La Communauté de Communes se réserve un droit prioritaire dans la diffusion des informations. Elle reste juge de l'opportunité de la diffusion des messages qui lui sont proposés et se réserve le droit de refuser les messages.

En cas de non-acceptation du message, le service administratif préviendra le demandeur. Un visuel de mauvaise qualité sera automatiquement refusé par les services administratifs. Une solution de remplacement pourra être proposée par le service administratif, selon la disponibilité des agents.

En cas de besoin, la CODECOM pourra adapter la densité du texte, le visuel et la mise en page définitive afin de le rendre plus lisible.

Le nombre de passages sera dépendant du nombre de messages à diffuser à la période considérée. Le nombre de jours de passage dépendra de l'importance de la manifestation et également du nombre de messages en mémoire. La durée d'affichage ne peut excéder 15 jours.

Le panneau étant en veille de 23h à 6h, aucun message ne sera diffusé pendant ce créneau horaire.

## **4. Contentieux**

La diffusion de messages sur le panneau d'information électronique reste une faculté offerte par la Communauté de Communes auprès des divers annonceurs potentiels entrant dans le champ d'application du présent règlement d'utilisation. A ce titre, la Communauté de Communes ne pourra être tenue responsable ni des conséquences générées par un contenu erroné ou mal interprété des messages, ni de l'absence de diffusion d'un message en raison d'incident technique, d'agenda complet ou de refus de diffusion.

### **Contact : Communauté de Communes de Damvillers Spincourt**

Tel – 03 29 85 95 44 Fax – 03 29 85 99 30

Mail – [codecom@damvillers-spincourt.fr](mailto:codecom@damvillers-spincourt.fr) – Site <https://damvillers-spincourt.com/>